



MAIRIE
De
SAINT MARS SUR COLMONT
53300
TEL fax 02 43 00 16 26

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
De la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 février 2019

Délibération d'autorisation de mandatement dépenses engagées investissement

Le Conseil municipal décide d'autoriser le règlement des factures des dépenses d'investissement engagées en 2018 et restant à régler au 31 décembre 2018, à savoir :

- Travaux ancienne mairie	29.565,95 €
- Reprise du beffroi cloches	8.121,60 €
- Achat d'isolairs	402,00 €
- Achat de barrières	534,01 €

Pour un montant total de 38.623,56 €

Pour extrait conforme.
En Mairie le 05 février 2019
Le Maire,

Odile AVENEAU

